



**FORMATION
@DISTANCE &
PRÉSENTIEL**

Durée
1 jour (7h)

Tarif
490 € HT

Effectif
8 participants

Intervenants
Evariste Ginguay

Dates
24 mars 2027 @ GHS
18 novembre @ DISTANCE

Horaires
9H30 - 13H et 14H - 17H30

N° d'agrément
11753874875

Pour accéder au catalogue,
scannez ce QR code



4, rue d'Enghien
75010 Paris
T 01 53 34 25 25
M formation@ghs.fr
www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM

GESTION DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS

AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous souhaitez connaître l'organisation du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- ✓ Identifier les moyens dont dispose le CSE
- ✓ En déterminer les attributions

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les attributions du CSE
- ✓ Définir les missions et les moyens du CSE
- ✓ Assurer la préparation, le suivi et l'animation des réunions du CSE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant apports réglementaires, éléments techniques et cas pratiques

PLAN DE FORMATION

Connaître l'organisation du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés

- ✓ Président, secrétaire, trésorerie, représentants du CSE auprès des instances de direction
- ✓ Établir un règlement intérieur
- ✓ Mettre en place les commissions internes, commission supplémentaires prévues par accord, commissions prévues à titre supplétif
- ✓ Représentants de proximité

Identifier les moyens dont dispose le CSE

- ✓ Le crédit d'heures de délégation
- ✓ Les relations avec les salariés
- ✓ La formation économique ; formation santé, sécurité et conditions de travail
- ✓ Recours à un expert

Octroyer les budgets du CSE

- ✓ Verser le budget de fonctionnement, le budget des activités sociales et culturelles
- ✓ ASC : calculer le montant du budget ; bénéficiaires, régime social, etc.
- ✓ Veiller à la transparence des comptes du CSE

Réunir le CSE

- ✓ Identifier les salariés détenant le droit de participer au vote
- ✓ Elaborer et publier les listes électorales

Mettre la BDSE à la disposition du CSE

- ✓ Mettre en place la BDESE par accord collectif...
- ✓ ... ou appliquer les dispositions supplétives à défaut d'accord

PRÉREQUIS

- ✓ Aucun

PUBLIC

- ✓ Président de CSE
- ✓ Dirigeant
- ✓ DRH, RRH, juriste

Fixer les modalités de consultations et d'informations du CSE

- ✓ Organiser les consultations récurrentes
- ✓ 2. Organiser les consultations ponctuelles

Déterminer les attributions du CSE

- ✓ Informer périodiquement le CSE
- ✓ Consulter périodiquement le CSE
- ✓ Informer et consulter le CSE à titre ponctuel

Consulter le CSE

- ✓ Consulter le CSE avant la prise de décision
- ✓ Fournir les informations obligatoires et nécessaires à la pleine information du CSE
- ✓ Fournir les informations obligatoires et nécessaires à la pleine information du CSE
- ✓ Encadrer la durée de la procédure de consultation

Faire face à l'exercice du droit d'alerte par le CSE

- ✓ Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- ✓ Alerte en cas de danger grave et imminent
- ✓ Alerte économique
- ✓ Alerte sociale
- ✓ Alerte en cas de risque grave sur la santé publique ou l'environnement

MOYENS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation : Quizz, QCM pour valider la bonne compréhension des points abordés ;
- Après la formation : évaluation à chaud.